

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE12^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/357

Décision modificative n°2/2016

Budget Principal

COURNIER ARRIVÉ LE

26 DEC. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Présents : 28

Le Président

M. Eric	JALTON
---------	--------

Vice-Présidents

M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Max	CELIGNY
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
M. Alix	NABAJOH
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
M. Denis	BERNADOTTE

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

Excusés représentés : 3**Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Solange LEBLANC
Procuration à Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI
M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 10**Vice-Présidents :**

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Mme Suzelle SEVILLE (5^{ème} Vice-Présidente)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE
M. Harry DURIMEL
M. Maurice LORQUIN
Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 9**Vice-Président :**M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Corinne PETRO
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy CIRANY
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction comptable M14;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du Président;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- L'inscription au budget principal des nouvelles recettes suivantes en Section de fonctionnement :

N° chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 74 Article 74718	Subvention ingénierie du Contrat de ville	123 112
Chapitre 74 Article 74718	Subvention Atelier Santé Ville	8 500
Chapitre 74 Article 74718	Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles	78 000
	TOTAL	209 612

ARTICLE 2- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal (*Section de fonctionnement*) :

Prélèvements :

N° chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 65 – Article 658	Charges de la gestion courante	209 000
	TOTAL	209 000

Affectations proposées :

N° Chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 65 – Article 658	Contrat de ville	123 112
Chapitre 011 – Article 62384	Action politique sociale - Atelier Santé Ville	8 500
Chapitre 66 – Article 66111	Intérêts	102 000
Chapitre 66 – Article 66112	Intérêts courus non échus	107 000
Chapitre 011 – Article 62382	Cap en théâtre	30 000
Chapitre 011 – Article 62381	IIOJazz	36 000
Chapitre 011 – Article 6110	Réseau lecture publique multimédia	12 000
	TOTAL	418 612

ARTICLE 3- L'inscription au budget principal des nouvelles recettes suivantes en Section d'investissement :

N° chapitre / Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 13 – Article 1311	Subvention ADEME pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	35 000,00
Chapitre 041 – Article 2031	Opérations d'ordre	169 038,87
	TOTAL	204 038,87

ARTICLE 4- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal (*Section d'investissement*):

Prélèvements :

N° opération / Chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 21 – Article 2135	Immobilisations corporelles	150 000,00
	TOTAL	150 000,00

Affectations proposées :

N° opération/chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Opération 061 – Article 2031	Schéma de Cohérence Territoriale	35 000,00
Chapitre 16 – Article 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	150 000,00
Chapitre 041 – Article 2135	Opérations d'ordre	169 038,87
	TOTAL	354 038,87

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 20 DEC. 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

